

Loi n° 750 du 25 mai 1963 abrogeant les ordonnances-lois n° 163 et 702 des 9 juillet 1932 et 4 janvier 1961

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	25 mai 1963
Publication	Journal de Monaco du 31 mai 1963 ^[1 p.3]
Thématiques	Justice (organisation institutionnelle) ; Procédures - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/1963/05-25-750@2023.03.03>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article unique

Sont et demeurent abrogées l'ordonnance-loi n° 163 du 9 juillet 1932 sur le règlement des conflits de compétence entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire, ainsi que l'ordonnance-loi n° 702 du 4 janvier 1961 concernant le contentieux administratif de l'annulation.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 31 mai 1963

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1963/Journal-5513>